

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 13 octobre 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	12

L'an deux mille vingt-trois, le 13 octobre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SVEC Jean	THILL Céline
MENEGHIN Gaël	BRUN Jérôme	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	DEBAILLEUL Delphine	VEIRA Christophe
GUINDT Philippe	OGER Isabelle	WALLERICH Alain
<u>LISTE DES ABSENTS EXCUSES :</u>		
REUTER Olivier		

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 - 762 Encaissement d'un chèque GROUPAMA.

Notre assureur Groupama accompagne ses sociétaires dans la prévention des risques. La Caisse Locale prend en charge financièrement la vérification de 15 extincteurs par sociétaire. La vérification annuelle est obligatoire de par la législation.

C'est au titre de la vérification 2022 de nos 23 extincteurs, effectuée le 21/12/2022 par la société 3 Protection pour un montant de 678,46€ que nous avons sollicité Groupama, qui nous a accordé un montant de 60,75€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser un chèque de la BNP PARIBAS N° 6251766 du 25/07/2023 de 60,75 €, correspondant à une participation financière accordée par Groupama concernant la vérification des extincteurs sur l'année 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 17 octobre 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 17/10/2023
Le Maire,